

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°35/2025

Séance du 17 décembre 2025 - 9h30

**ACCUEIL DES STAGIAIRES POUR L'ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Thierry LESAUVAGE, Ville de ROCHEFORT  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine  
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à Anne BRACHET)  
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membre absent :

Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Contexte

Le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, leur nombre ne devant pas dépasser 20% de l'effectif global de l'établissement.

Le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Président propose au comité syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques pour l'année 2026.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable conformément aux textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Cette gratification, dont le versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir, sera versée mensuellement à compter du premier jour du stage. Son taux est fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Un seul projet de stage est prévu pour l'année 2026 :

### Hydrologie des zones humides : croiser les problématiques locales aux connaissances scientifiques

#### PROBLEMATIQUE ET MISSIONS

Suite aux évènements hydrologiques extrêmes récurrents des dernières années (sécheresses, crues ...), les zones humides sont souvent présentées comme des milieux pouvant contribuer à atténuer les effets de ces phénomènes. Cependant, les gestionnaires et opérateurs milieux aquatiques des collectivités font état d'un manque de connaissances et de retours d'expérience sur le fonctionnement hydrologique spécifique des différents types de zones humides. Leurs rôles sur l'écrêtement des débits de crues, la recharge de nappe ou le soutien des débits d'étiage sont particulièrement interrogés.

Ces lacunes rendent difficiles l'engagement des collectivités dans une stratégie de restauration des zones humides. L'identification de zones humides à restaurer et leur priorisation en fonction de leur typologie, des enjeux territoriaux et des contextes d'usages sont particulièrement complexes du fait de ce manque de connaissances.

Ces questions apparaissent également essentielles dans l'évaluation et la gestion des ressources en eau des territoires (études HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages et Climat, PTGE - Projet de territoire pour la gestion de l'eau...) et la concertation avec les acteurs du territoire.

Afin d'établir un état des lieux des connaissances et des besoins, il apparaît ainsi essentiel de :

1. Définir précisément les **questions et besoins** des gestionnaires et opérateurs (phase d'enquête)
2. Faire le point sur les **connaissances existantes** et les synthétiser (analyse de l'existant via différentes sources)
3. Formuler une **feuille de route** ciblée sur les besoins identifiés (perspectives opérationnelles).

Le stage portera principalement sur les points 2 et 3. Il visera ainsi à réaliser une étude bibliographique sur le rôle des zones humides en fonction de leurs contextes hydrogéomorphologiques, plus particulièrement dans les services de régulation (soutien débit d'étiage, recharge de nappe, rétention de l'eau en prévention des crues – point 2) et à proposer des pistes d'actions (point 3).

Ce travail de recensement et de structuration des résultats sera à cadrer et compléter à travers des entretiens auprès de personnes ressources (acteurs de la recherche, partenaires techniques du FMA).

Le stagiaire apportera également son appui à la phase d'enquête (point 1) afin d'orienter le travail bibliographique à fournir (en fonction de la date de démarrage et durée du stage).

L'enjeu du stage est ainsi, aux côtés des agents du FMA impliqués dans le projet, de **croiser les problématiques locales aux connaissances scientifiques et d'évaluer les réponses qui devraient être apportées** par le FMA (synthèse et mise à disposition des connaissances existantes, définition d'un projet de recherche-action, définition de nouveaux partenariats, etc.).

**La/le stagiaire sera intégré(e) à la vie du FMA et sera amené à prendre part aux actions en cours au sein des antennes.** En fonction des opportunités, elle/il pourra assister à des événements et formations.

#### Etapes du stage :

- Familiarisation avec le fonctionnement du FMA ;

- Appropriation de la thématique du stage et des enjeux associés (prise de connaissance des actions déjà menées par le FMA sur le sujet...);
- Formalisation d'une méthode de travail (objectifs, axes de travail, calendrier...);
- Identification et compilation de la bibliographie, notamment via la rencontre de partenaires scientifiques et techniques (littérature scientifique et grise, méthodes et outils existants sur le sujet...);
- Appui au traitement et à la formalisation des données d'enquête;
- Formalisation de la synthèse bibliographique pour le FMA et ses partenaires (croisement résultats de l'enquête et connaissances/bibliographie);
- Proposition d'une feuille de route sur les suites à donner et les modalités associées.

#### **Livrables attendus :**

- Tableau des références et synthèse bibliographique structurée et rédigée ;
- Trame de feuille de route sur les suites à donner ;
- Rapport de stage (selon exigences de la structure de rattachement).

Le soin apporté aux rendus du stage sera essentiel pour sa bonne appropriation par l'équipe du FMA et ses partenaires.

## **PROFIL**

---

### **Diplôme**

M1, année de césure ou M2 en hydrologie des zones humides, hydrogéologie et/ou hydropédologie.

### **Compétences et savoirs attendus**

- o Connaissances de la spécificité des zones humides (interaction zones humides – hydrosystèmes) et du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des bassins versants et des écosystèmes aquatiques ;
- o Veille, structuration et analyse bibliographique ;
- o Bonne maîtrise de l'anglais écrit ;
- o Connaissance et goût pour l'analyse des socio-hydrosystèmes appréciés ;
- o Connaissance de la structuration des acteurs publics liés à la préservation des zones humides et de la ressource en eau (grand cycle), de leurs compétences et problématiques appréciée.

### **Qualités recherchées**

- Autonomie
- Capacité à problématiser
- Force de proposition
- Rigueur
- Aisance rédactionnelle

**Décision du comité syndical**

Après délibération, les membres du comité syndical décident :

- D'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques selon les conditions prévues ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions de stage ;
- D'autoriser le Président à conduire les démarches nécessaires ;
- D'individualiser les crédits nécessaires.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

**Votes :**

Pour : 16


Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,  
Denis ROUYER



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 \_\_\_\_

-----

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2025